

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2015

---

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CL71

présenté par  
Mme Dubié et M. Tourret

-----

**ARTICLE 7**

Avant la dernière phrase de l'alinéa 54, insérer la phrase suivante :

"Au cours de l'entretien, l'avocat ou le représentant de l'association peut prendre des notes."

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin que l'assistance soit effective et permette d'améliorer la qualité de l'entretien et la compréhension de la demande de protection formulée, le présent amendement vise à permettre à l'avocat ou au représentant de l'association de prendre des notes au cours de l'entretien.